

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 SEPTEMBRE 1996

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt quinze
et le vingt-six SEPTEMBRE à dix-huit heures

Demande de
Subvention au
Conseil Régional

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9609/05

Présents ou représentés :

MM THAON, BLANC, DUHALDE, FOUQUES, GINESY, LELEUX,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PRICCO, VELAY,
VIAL, CLARY, DELORENZO, BOUIGES, BARBIER,
BALDINI, JABOULET, LAUGIER, TOSELLO,
MMES BELLON, BOURRIER, SOMARIA, GASTALDI, PECQUEUR.

Le Président indique qu'en fonction du débat sur les
orientations budgétaires du Syndicat mixte pour l'année 1997, il est
indispensable d'obtenir une aide financière du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'équilibrer notre budget 97.

Le Président indique qu'en fonction des
arbitrages qui ont eu lieu entre les services du Conseil Général et le
Syndicat Mixte, la participation du Conseil Général s'élèvera en 1997 à
4 600 000 F, soit une augmentation de 100 000 F par rapport à 1996. En
conséquence, une aide d'un montant de 200 000 F du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur permettrait d'équilibrer notre budget 97.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) sollicite du Conseil Régional une aide de 200 000 F afin
d'équilibrer le Budget 1997 du Syndicat Mixte.
- 2) charge le président pour intervenir auprès du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'obtention de cette aide.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

